

Lorenzo-Gauthier

École du Préambule École Vers l'Avenir

Conseil d'établissement

Jeudi 20 mai 2021 - 19h00 Visioconférence

Procès-verbal de la rencontre

Nom	Présence	Fonction	Nom	Présence	Fonction
Madame Daphné-Rebecca Arbour	X	Parent	Madame Lysanne Lanoue	Abs	Enseignante
Monsieur David Cousineau	X	Parent	Monsieur Stéphane Savard	Abs	Enseignant
Monsieur François Richard	X	Parent	Madame Maggie Robitaille	X	Soutien
Madame Isabelle Héroux	X	Parent	Madame Stéphanie Arcand	X	Professionnel
Madame Mélanie Venne	X	Parent	Madame Sophie Perreault	Abs	S. de garde
Madame Caroline Jeanson	Abs	Parent	Madame Caroline Rochon	X	Directrice adjointe
Madame Véronique Bibeau	X	Parent subs	Monsieur Dominic Subranni	X	Directeur

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-045-200521

Ajout de deux points aux varia : Mme Caroline Rochon désire présenter le livre de recettes de Bonheur et compagnie et Mme Stéphanie Arcand désire faire un suivi concernant le comité de parents du service de garde.

Mme Mélanie Venne propose l'adoption de l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 15 avril 2021

CE-046-200521

Mme Isabelle Héroux propose l'adoption du procès-verbal du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité

- Lors de la conférence de Mme Lizotte du 5 mai dernier, le niveau de participation était de 35 à 40 parents. Certains étaient accompagnés de leur enfant.
- Concernant la conférence *Stress sans détresse*, ni Stéphanie Arcand ni Mme Caroline Rochon n'avaient davantage d'informations à partager.
- Certains membres nomment qu'il serait peut-être avantageux de maintenir la formule visioconférence pour offrir des formations aux parents, malgré de possibles changements reliés aux mesures sanitaires. Cela pourrait faciliter davantage l'organisation à la maison et, de ce fait, augmenter la participation des parents.

3. **Parole au public** – aucune demande

4. Formation obligatoire CÉ

- Lors de la discussion sur la formation obligatoire, nous décidons de la façon dont sera géré le rapport annuel du conseil d'établissement 2020-2021. M. François Richard suggère de maintenir la formule de l'année dernière. Statut quo sur le fonctionnement. Mme Daphné-Rébecca Arbour suggère à son tour de statuer ensemble les points à mettre au bilan, tout en conservant la formule actuelle. Nous discuterons des points à mettre au rapport lors du prochain C.É.
- Les membres confirment qu'ils ont bien consulté les fiches suivantes : fiche 23 Budget annuel, fiche 13 Rapport annuel, fiche 18 Consultation parents.
- Pour juin, M. Subranni et Mme Arbour décideront des fiches qui seront à consulter d'ici la prochaine rencontre. À ce jour, il reste les fiches 12, 16, 20, 22, 24, 26, 15, 14A, 14B, 17A et 17B.

5. **Budget initial 2021-2022**

- M. Subranni présente le tableau du budget initial, ainsi que le tableau du budget initial détaillé (voir annexe).
- Règle de transférabilité : M. Subranni devra s'assurer que tous les passages où il est nommé « Commission scolaire des Samares » soient modifiés par « Centre de services scolaire des Samares ».

 CE-047-200521

M. David Cousineau propose l'adoption du budget 2021-2022 et de la règle de transférabilité avec cette modification.

Adopté à l'unanimité

M. Subranni nous présente le tableau présentant les listes de fournitures et frais chargés aux parents. Voyant l'augmentation dans le tableau des comparatifs, le conseil demande à ce que le montant demandé pour le niveau 4^e année soit modifié à la baisse.

CE-048-200521

Mme Mélanie Venne propose l'adoption des listes de classiques en tenant compte de la condition posée.

Adopté à l'unanimité

6. Activités de fin d'année

M. Subranni demande au conseil d'approuver une dépense d'environ 4000 \$ pour souligner la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les fonds seront pris dans le 5100 \$ restant du patinthon.

CE-049-200521

Mme Isabelle Héroux propose.

Adopté à l'unanimité

** Allongement de la séance à partir de 21h. **

Mme Isabelle Héroux propose d'ajouter vingt minutes à la rencontre. M. François Richard appuie.

7. Comité de parents

- M. François Richard nous présente les points de consultations et nous informe des changements concernant notre école. Les points étant les suivants :
 - Critère d'inscription des élèves 2022-2023
 - Répartition des services éducatifs 2022-2023
 - Description du territoire 2022-2023
- 8. Conseil d'administration : aucun point à présenter

9. Service de garde

- Budget service de garde. Sujet traité au point 5 (présentation du budget initial 2021-2022).
- Concernant le comité service de garde, cela demeure statut quo pour le moment.
- Mme Caroline Rochon nous fait une brève énumération des formations qui ont été offertes à l'équipe du SDG par le conseiller pédagogique Jean-Maxime Robillard.
- 10. **Correspondance :** aucune correspondance
- 11. Points à l'étude : aucun point à l'étude

12. Varia

- Mme Caroline Rochon nous partage la vidéo de Bonheur et compagnie présentant le projet du livre de recettes des élèves de Mme Geneviève Pelechaty. Il y a déjà près de 150 copies réservées. Belle réussite!
- Mme Caroline Rochon nous informe du changement au niveau de l'organisation scolaire de l'année 2021-2022. Il y aura, à l'école Vers l'Avenir, ajout d'une classe spécialisée en troubles du comportement.
- Mme Stéphanie Arcand s'interroge sur la manière de répondre à la demande de formation d'un comité du service de garde. L'assemblée générale annuelle du début d'année semble être la bonne option.

13. Dates de la prochaine rencontre du CÉ

La prochaine rencontre est fixée au jeudi 10 juin à 19 h par visioconférence.

14. Levée de l'assemblée à 21 h 26

CE-050-200521

Adopté à l'unanimité

Daphné-Rebecca Arbour

Présidente

La réussite scolaire... c'est notre devoir!